

Bibliographie

Cultes à mystères

- W. Burkert, *Les cultes à mystères dans l'Antiquité*, Les Belles Lettres, Paris 2003 (trad. française de *Ancient Mystery Cults*, 1987)
 R. Parker, *On Greek Religion*, Cornell University Press, Ithaca and London, 2011

Eleusis

- P. Foucart, *Les Mystères d'Eleusis*, Paris, 1914
 K. Clinton, *The Sacred Officials of the Eleusinian Mysteries*, Transactions of the American Philosophical Society 64, Philadelphia, 1974
 K. Clinton, *Myth and Cult. The Iconography of the Eleusinian Mysteries. The Martin P. Nilsson Lectures on Greek Religion. Delivered 19-21 November 1990 at the Swedish Institute at Athens*, Acta Instituti Atheniensis Regni Sueciae 11, Stockholm, 1992
 K. Clinton, *Eleusis. The Inscriptions on Stone. Documents of the Sanctuary of the two Goddesses an public Documents of the Deme. Volume I Texts*, Athens, 2005, Volume II Commentary, Athens 2008.
 R. Parker, *Polytheism and Society at Athens*², Oxford 2006 (chapitre « Eleusinian Festivals », p. 327-368)
 J. Blok, St. Lambert, « The Appointment of Priests in the Attic *Gene* » *ZPE* 169 (2009), p. 95-121
 P. Ismard, *La cité des réseaux. Athènes et ses associations VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.*, Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale 105, Paris, 2010
 S. B. Aleshire, St. Lambert, « The Attic *Gene* and the Athenian Religious Reform of 21 BC », in J.H. Richardson, F. Santangelo (éds.), *Priests and State in the Roman World*, Postdamer altertumwissenschaftliche Beiträge 33, Stuttgart, 2011, p. 553-575
 M. Horster, A. Klöckner (éds.), *Civic Priests. Cult personnel in Athens from the Hellenistic period to Late Antiquity*, Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten 58, Berlin/Boston, 2012 (A. Klöckner, « Tradition – Représentation – Distinction. Eine Fallstudie zu Reliefweihungen von Priestern im späthellenistischen und römischen Attika », p. 27-65 ; St. Lambert, « The social construction of priests and priestesses in Athenian honorific decrees from the fourth century BC to the Augustan period », p. 67-133 ; M. Horster, « The tenure, appointment and eponymy of priesthoods and their (debatable) ideological and political implications », p. 161-208)

Samothrace

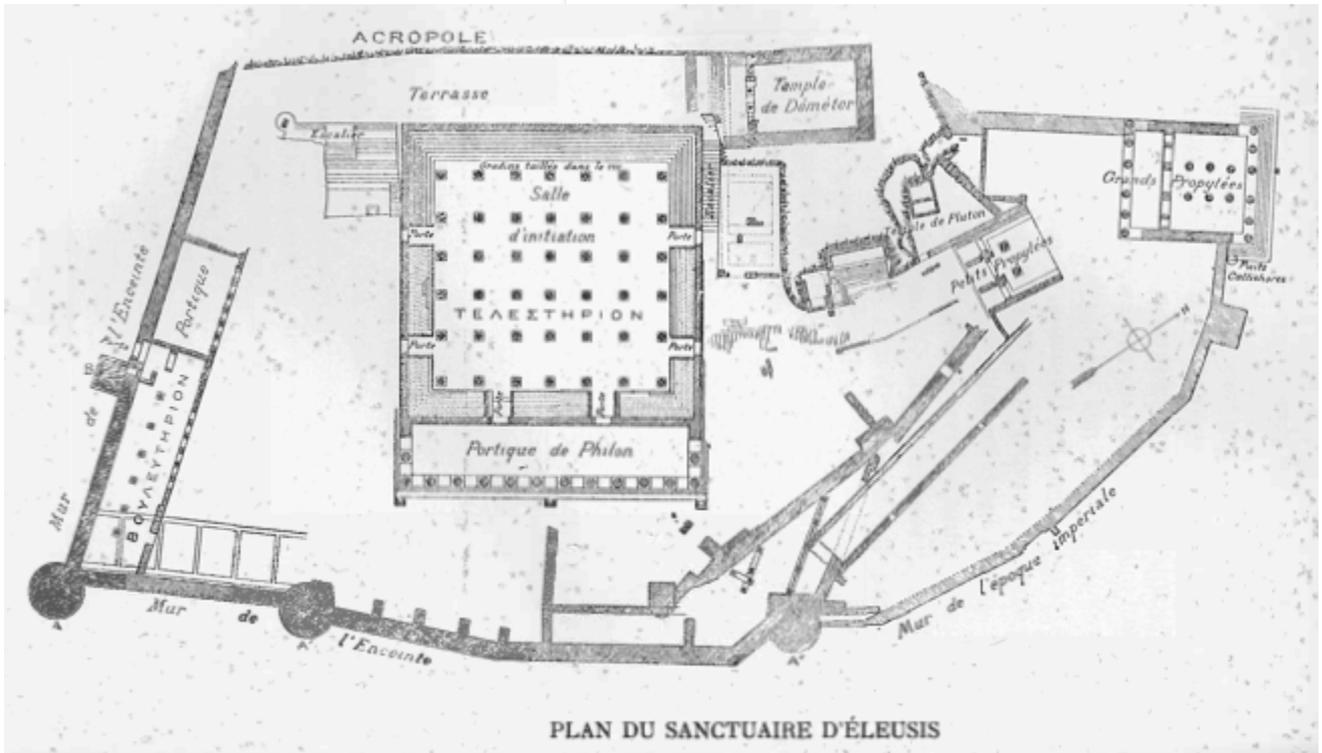
- S.G. Cole, *Theoi Megaloi : The Cult of the Great Gods at Samothrace*, Leiden, 1984
 W. Burkert, « *Concordia discors* : The Literary and Archaeological Evidence on the Sanctuary of Samothrace » in R. Hägg, N. Marinatos (éds.), *Greek Sanctuaries : New Approaches*, London, New York, 1993, p. 178-191
 N.M. Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphical Evidence*, Hesperia supplement 37, Princeton, 2007

Andanie

- N. Deshours, *Les mystères d'Andania. Étude d'épigraphie et d'histoire religieuse*, Ausonius-Scripta Antiqua 16, Bordeaux 2006



La procession



PLAN DU SANCTUAIRE D'ÉLEUSIS

PLATON, République 364b-e (trad. Victor COUSIN) Les ORPHEOTELESTAI

De leur côté, des prêtres mendiants et des devins vont aux portes des riches, et leur persuadent qu'ils ont obtenu des dieux le pouvoir de réparer les fautes qu'eux ou leurs ancêtres ont pu commettre, par des sacrifices et des incantations, avec accompagnement de plaisirs et de fêtes ; si l'on veut porter préjudice à un ennemi, pour une faible dépense on peut nuire au juste comme à l'injuste, par leurs évocations et formules magiques, car, à les entendre, ils persuadent aux dieux de se mettre à leur service. A l'appui de toutes ces assertions ils invoquent le témoignage des poètes. Les uns parlent de la facilité du vice :

*Vers le mal en troupe l'on s'achemine
aisément : la route est douce et tout près il habite ;
Mais devant la vertu c'est peine et sueur que les dieux placèrent,*

et une route longue, rocailleuse et montante. Les autres, pour prouver que les hommes peuvent influencer les dieux, allèguent ces vers d'Homère :

*Les dieux eux-mêmes se laissent fléchir ;
et par le sacrifice et la bonne prière,
les libations, et des victimes la fumée,
l'homme détourne leur colère
quand il a enfreint leurs lois et péché.*

Et ils produisent une foule de livres de Musée et d'Orphée, descendants, disent-ils, de Séléne et des Muses. Ils règlent leurs sacrifices d'après ces livres, et persuadent non seulement aux particuliers, mais encore aux cités qu'on peut être absous et purifié de ses crimes, de son vivant ou après sa mort, par des sacrifices et des fêtes qu'ils appellent mystères. Ces pratiques nous délivrent des maux de l'autre monde, mais si nous les négligeons de terribles supplices nous attendent.

Plutarque, Vie d'Alcibiade, 22 (vers 90 apr. J.-C.)

Les chefs d'accusation insérés dans la sentence étaient conçus en ces termes :

« Thessalos fils de Cimon du dème de Lakiadai accuse Alcibiade fils de Clinias du dème de Skambonidai de s'être rendu coupable d'impiété envers les déesses Déméter et Perséphone, en contrefaisant leurs mystères, qu'il a représentés dans sa maison devant ses amis, revêtu d'une longue robe semblable à celle du **hiérophante** lorsqu'il dévoile les choses sacrées ; en prenant le nom de hiérophante, en donnant à Polytiôn celui de **dadouque**, à Théodôros du dème de Phégée celui de **hérault**, et à ses autres compagnons ceux de **mystes** et d'**époptes**, violant ainsi les lois et les cérémonies instituées par les **Eumolpides**, par les **Kérykes** et les prêtres du sanctuaire d'Éleusis. »

Le peuple le condamna à mort par contumace ; il confisqua tous ses biens, ordonna à tous les prêtres et à toutes les prêtresses de le maudire. Parmi ces dernières, Théanô fille de Ménôn s'opposa seule à ce décret, en disant qu'elle était prêtresse pour bénir et non pour maudire.

Plutarque, Vie d'Aristide 9 (vers 90 apr. J.-C.)

Aristide, laissé seul à Marathon avec les membres de sa tribu, pour garder les prisonniers et les dépouilles, ne démentit pas l'opinion qu'on avait de lui. L'or et l'argent étaient semés partout ; les tentes et les vaisseaux qu'on avait pris regorgeaient d'effets de toute espèce et de meubles très précieux : Aristide n'eut pas même la pensée d'y toucher et ne permit à personne d'y porter la main.

Quelques-uns néanmoins en prirent à son insu et s'y enrichirent, entre autres Callias le Dadouque. Un des barbares qui, à sa longue chevelure et au bandeau (*strophion*) qui ceignait sa tête, le prit pour un roi, se jetant à ses genoux et le prenant par la main, lui montra une grande quantité d'or qu'il avait cachée dans un puits. Callias, devenu par avarice le plus cruel et le plus injuste des hommes, emporta l'or et tua le barbare, de peur qu'il ne le découvrit à d'autres. C'est de là, dit-on, que les poètes comiques donnèrent aux descendants de ce Callias le nom de *Lakkoploutes* (« Riches-du-puits »), en plaisantant sur le lieu d'où il avait tiré l'or.

Andocide, Sur les Mystères § 112-116 (vers 400 av. J.-C.)

Nous revenions d'Eleusis. À ce moment l'Archonte-Roi se présente, comme c'est la coutume, devant les prytanes pour faire son rapport sur la façon dont se sont déroulées les cérémonies à Eleusis. Les Prytanes déclarent alors qu'ils l'introduiront devant le Conseil et l'invitent à nous convoquer, Képhisios et moi, dans l'Eleusinion – car c'était là que le Conseil devait siéger suivant la loi de Solon qui veut que le lendemain des Mystères on siége dans l'Eleusinion.

Nous y comparaissons suivant l'ordre reçu. Quand le Conseil est au complet, Kallias fils d'Hipponikos se lève en costume sacerdotal : il déclare qu'un rameau de suppliant a été placé sur l'autel et le montre à tous. Le hérault demande alors qui a posé ce rameau : personne ne répond. [...]

Kallias, se levant de nouveau dit qu'une **loi de nos aïeux** condamnait à mort sans jugement celui qui, pendant les Mystères aurait déposé un rameau de suppliant dans l'Eleusinion, que cette loi avait jadis été « **interprétée** » aux Athéniens par son père Hipponikos et qu'il avait entendu dire que le rameau avait été déposé par moi.

Aussitôt Képhalos s'élança et dit : « O Kallias, le plus impie de tous les hommes, d'abord tu proposes une interprétation de la loi, et cela t'est défendu, car tu es du *génos* des Kérykes ; ensuite tu parles d'une loi de nos

ancêtres ; mais la **stèle** près de laquelle tu te tiens condamne à une amende de mille drachmes celui qui aura déposé un rameau de suppliant dans l'Eleusinion. »

Décret pour le dadouque Thémistoklès 20/19 av JC K. Clinton, Eleusis. *The Inscriptions on stone* n° 300
 À la bonne fortune du Conseil et du peuple d'Athènes, sous l'archontat d'Apolexis, lors de la 9^e prytanie, assurée par la tribu Pandionis, lors de laquelle Métrophanès fils de Dionysios du dème d'Athmonon était secrétaire ; 21^e jour du mois anthestérion, 1^{er} jour de la prytanie. Assemblée principale tenue au théâtre.

le dadouque Thémistoklès fils du dadouque Théophrastos du dème d'Hagnonte, personnage qui se distingue par son excellence et sa bonne naissance (**eugeneia**), non seulement montre que sa propre vie mérite les plus honneurs, mais, par son autorité en ce qui concerne la dadouchie, ne fait qu'augmenter le caractère sacré et les honneurs du rite, et ainsi la grandeur des Mystères jouit d'une plus grande réputation auprès de chacun de ceux qui les fréquentent, Thémistoklès ayant hérité **sa bonne naissance et la prêtrise qui en découle par transmission** de son père Théophrastos, de son grand-père Thémistoklès et de Sophoklès, l'oncle de son père, et de Xénoklès, son arrière grand-père, qui était le frère de Léontios et l'oncle de Sophoklès, qui tous deux étaient prêtres de l'autel, et de Philoxénidès, qui fut prêtre de l'autel puis dadouque, frère de Képhisodôros, le prêtre de l'autel qui était par ascendance masculine l'arrière grand-père du père de Thémistoklès, de Théophrastos et de Sophoklès, qui était son arrière grand-père par ascendance féminine, et de Philistidès, qui était le père de Philoxénidès et de Képhisodôros et l'arrière grand-père du grand-père de Thémistoklès et qui, après avoir été prêtre de l'autel, a brillamment accédé à la dadouchie, et d'Antiphon, qui était cousin au deuxième degré de Philistidès qui, après avoir été prêtre de l'autel, a brillamment accédé à la dadouchie, et de Léontios, le père de Sophoklès, le grand-père de Xénoklès, lui-même arrière grand-père de Thémistoklès, et, avant tous ces ascendants, d'Hermotimos et de Hiérokleidès, qui ont été dadouques **avant que les Kérykes ne soient reportés sur le registre** et dont les descendants, Semon, Hiérokleidès et Antiphon, ont été prêtres de l'autel à vie,

pour chacun de ces personnages, les honneurs et les images consacrées auprès de la déesse donnent un témoignage très clair des décrets qui ont été votés en leur honneur maintes fois par le Conseil et le Peuple d'Athènes ainsi que par le génos pendant toute cette période de temps, en raison de leur piété envers les déesses, leur solennité dans l'exécution des tâches sacrées et leur goût des honneurs (**philotimia**) lors de nombreux grands événements et fêtes relatives au génos etc.

Les deux épigrammes de la base du hiérophante et sophiste Apollônios. Vers 200 apr. JC

IG II 2, 3811 = Eleusis. The Inscriptions on stone, n° 637

« Il fut un temps, mystes, où au seuil du temple vous m'avez vu paraître, dans les nuits illuminées, mais le jour continuer à soutenir, après mes aïeux, les joutes oratoires ; J'y ai renoncé à présent pour ne faire résonner que les mots sacrés. Ne cherche pas quel nom je porte : la loi mystique l'a emporté dans la mer bouillonnante. Mais lorsque je rejoindrai les bienheureux, au jour marqué par le destin, alors il sera énoncé par tous ceux qui me chérissent. »

« Le temps est venu pour nous, enfants d'un père excellent, de révéler le nom glorieux qu'il a enfoui de son vivant dans les profondeurs marines. Voici l'illustre Apollônios ;

C'est son fils qui désigne aux mystes le père dont il partage le nom. (*le nom de la sœur est perdu*) »

Base de T. Fl. Léosthénès, hiérophante *IG II 2, 3592* (vers 165 apr. J.-C.)

Le Conseil de l'Aréopage, le Conseil des 600 et le peuple d'Athènes (honorant) **Titus Flavius Léosthénès** du dème de Paiania,

fils de Titus Flavius Alkibiadès, qui fut archonte éponyme, panégyriarque, héraut de l'Aréopage, stratège des hoplites, gymnasiarque sur ses fonds personnels, agonothète des Panathénées,

petit-fils de Titus Flavius Léosthénès, qui fut archonte éponyme, panégyriarque, héraut de l'Aréopage, stratège des hoplites à trois reprises, gymnasiarque, agonothète des Panathénées sur désignation du divin Hadrien,

frère de Titus Flavius Alkibiadès, qui fut archonte éponyme, panégyriarque, héraut de l'Aréopage,

lui-même a été archonte, panégyriarque, gymnasiarque, a 2 fois mené une ambassade à Rome auprès du divin Antonin,

fils de Flavia Eisdôra, la fille de Flavius Hérakleitos et de Domitia Laodameia, hiérophante, qui a bien mérité de la cité par l'éclat de son génos et par l'ensemble de ses bienfaits, qui a reçu le *strophion* en présence de l'empereur, le divin Antonin, qui a procédé à l'initiation de Lucius Vêrus, organisant les Mystères à deux reprises la même année, ce qui était légitime, et qui a fait de Lucius Vêrus un Eumolpide, combinant une fois encore, dans cette affaire dont il fut l'initiateur, piété envers les dieux et excellence.